



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze juin deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADOUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.  
formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Monsieur Julien BORIE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

### **Objet** : Aide aux loyers commerciaux – Le Cellier de Pierre

Ouverture d'un magasin de vente au détail de vins, spiritueux, fromages, épicerie fine et dégustation de produits  
« LE CELLIER DE PIERRE »

#### Désignation :

- Monsieur Pierre CAVALIÉ
- 11 boulevard Mestadier
- Loyer 600 € HT/mois
- Ouverture prévue mi-juin 2024

Avis favorable de la Commission Commerce – économie locale du 3 juin 2024. La prise en charge d'une partie du loyer s'élèvera à 250 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 9 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'aide aux loyers pour ce projet.

**Sens du vote** :                      Adoption                       Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf juin deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240618-2024-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 24 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.